



# Flash Aiguillon

**S.C.A.P.I.A.D.**  
Société Coopérative Apicole  
de l'Abeille Dauphinoise

Organe de liaison des adhérents de l'Abeille Dauphinoise – Syndicat d'apiculture de l'Isère  
N° 221 – Septembre 2015 – 21<sup>ème</sup> année

Sont annexés à ce présent Flash-Aiguillon, les documents pour accompagner votre don à l'Abeille Dauphinoise ou proposer un prêt à la S.C.A.P.I.A.D.

Par avance, les conseils d'administration vous remercient de votre implication dans le projet de la nouvelle maison des apiculteurs de l'Isère.

## Abeille Dauphinoise & S.C.A.P.I.A.D. Acquisition de nouveaux locaux

• Depuis plusieurs semaines, nous vous informons de la démarche de l'Abeille Dauphinoise et de la S.C.A.P.I.A.D. en vue d'acquérir de nouveaux locaux. Ce qui va enfin nous permettre d'accueillir les adhérents et associés-coopérateurs dans de bonnes conditions.

Ces nouveaux locaux permettront à l'Abeille Dauphinoise et à la S.C.A.P.I.A.D. de mieux aider et accompagner les apiculteurs face aux défis de l'apiculture du XXI<sup>e</sup> siècle.

Les différentes instances ont validé cette démarche :

• Le 28 juillet dernier, a été signé chez Maître SERPINET, la promesse de vente entre la commune de POISAT, représentée par le maire (Ludovic BUSTOS) et la S.C.A.P.I.A.D. par le trésorier (Claude DELAIRE) et le directeur (Joël CAROLLO).

**La vente définitive doit être réalisée avant la fin d'octobre.** L'adresse de ces nouveaux locaux vous sera révélée à ce moment-là; en effet, les bâtiments sont encore utilisés par les services techniques de la commune de POISAT.

• Des démarches ont été entreprises auprès de 7 banques de la place de Grenoble. 3 d'entre elles ont répondu favorablement pour nous prêter la somme de 230.000 € sur 20 ans. Le choix définitif se portera sur celle qui nous proposera le taux le plus avantageux.

Le remboursement (capital et intérêts) de ce prêt sera d'environ 1250 € par mois, montant inférieur à la location d'un bâtiment de même type et de même surface. La S.C.A.P.I.A.D. a la capacité de rembourser au regard de ses résultats d'exploitation des trois dernières années.

• **Toutefois, l'acquisition des nouveaux locaux à POISAT n'est pas totalement acquise** car les frais d'acte dit « frais de notaire » ne peuvent être financés par le prêt et de plus l'utilisation des locaux par la S.C.A.P.I.A.D. (zones commerciale et de stockage) et par l'Abeille Dauphinoise (accueil des adhérents, salles de formation, ...) nécessite impérativement des travaux de réaménagement.

**Un autofinancement est nécessaire et la réussite finale de ce projet est entre les mains de chaque adhérent, de chaque associé-coopérateur.**

L'Abeille Dauphinoise a déjà reçu 5.370 € de dons et la S.C.A.P.I.A.D. va bénéficier de 6.500 € de prêts. Les conseils d'administration remercient chaleureusement les donateurs et les prêteurs.

Zone Industrielle Sud - 28, rue du Béal  
38400 SAINT-MARTIN-D'HERES  
Téléphone : 04.76.25.07.09 – Fax : 04.76.25.61.23  
e-mail : abeille.dauphinoise@gmail.com  
site : [www.abeille-dauphinoise.fr](http://www.abeille-dauphinoise.fr)

Les bénévoles de l'Abeille Dauphinoise – Syndicat d'apiculture de l'Isère et de la S.C.A.P.I.A.D. vous accueillent toute l'année, les lundis (de 17 à 19 heures), les mercredis (de 14 à 19 heures) et les vendredis (de 14 à 16 heures).

## *Pour le développement et la défense de l'Apiculture durable*

Ce sont des sommes conséquentes mais non suffisantes. Aussi, **le don** que vous pourrez faire à l'Abeille Dauphinoise **ou le prêt** que vous accorderez à la S.C.API.A.D. (sans intérêt et sur une période de 5 ans) **aidera à consolider et à finaliser ce projet.**

- L'Abeille Dauphinoise envisage également de solliciter les entreprises qui souhaiteraient, par leurs dons, aider et soutenir des organisations comme la nôtre. Leur soutien financier ou matériel permettra à l'Abeille Dauphinoise de continuer et surtout amplifier son action de formation, de conseil, de protection de l'abeille locale, de sensibilisation à l'environnement auprès du public (jeune et adulte) et de développement d'une apiculture durable.

Si vous connaissez des entreprises susceptibles de participer à ce projet, faites nous le savoir. Nous pourrions leur adresser un courrier spécifique pour les solliciter ou bien vous le transmettre afin que vous le remettiez au dirigeant de l'entreprise ou à toute personne susceptible de valider notre demande de soutien.

- Au-delà de l'aspect financier, le don, le prêt et la démarche spécifique vers les entreprises marqueront votre plus forte implication dans le fonctionnement de l'Abeille Dauphinoise et la S.C.API.A.D. Rappelez-vous que :

- vous êtes adhérent de l'Abeille Dauphinoise et dans une certaine mesure, l'Abeille dauphinoise vous appartient par le versement annuel d'une cotisation ;

- vous êtes un associé-coopérateur de la S.C.API.A.D et la S.C.API.A.D. vous appartient par le biais de la part sociale que vous avez acquise (1,50 €).

### **Abeille Dauphinoise & S.C.API.A.D. Déménagement et Aménagement**

- Merci à l'ensemble des adhérents et des associés-coopérateurs qui ont répondu à l'appel et se sont rapprochés de l'Abeille Dauphinoise et de la S.C.API.A.D. en vue du déménagement et de l'aménagement des nouveaux locaux.

- Aujourd'hui, aucun calendrier précis ne peut être établi puisque nous ne sommes pas encore propriétaire des locaux à POISAT. Toutefois, nous tablons sur 1 à 2 mois de travaux à compter de la signature de l'acte de vente (au plus tard fin octobre) et seulement après, le déménagement pourra être réalisé. La vente doit pouvoir continuer afin de permettre aux associés-coopérateurs de préparer leur prochaine campagne apicole.

### **S.C.API.A.D.**

Jours d'ouvertures au jour le jour & Services

- Votre coopérative apicole, la S.C.API.A.D., ouvre ses locaux les lundis (de 17 à 19 heures), les mercredis (de 14 à 19 heures) et les vendredis (de 14 à 16 heures) pour le mois de septembre puis seulement les mercredis, à compter d'octobre. selon le calendrier suivant :

- Mois de septembre : lundi 14, mercredi 16, vendredi 18, lundi 21, mercredi 23, vendredi 25, lundi 28 et mercredi 30 ;

- Mois d'octobre : mercredis 7, 14, 21 et 28.

### **La vie des sections**

#### **• Section de Voiron**

La section de Voiron organise sa traditionnelle fête du miel le dimanche 25 octobre dans la salle des fêtes de Voiron, une nouveauté cette année avec une brocante apicole qui sera installée dans le grand hall d'entrée.

Si vous souhaitez échanger ou vendre votre matériel en trop et réserver un emplacement, prenez l'attache d'Yves ORSALDO (Téléphone : 04.76.67.96.72).

### **S.C.API.A.D.**

#### **Assemblée générale des associés-coopérateurs**

- Tous les associés-coopérateurs sont invités à participer à l'assemblée générale qui aura lieu à la Maison de l'Apiculture (Parc du Château de Vizille), le vendredi 2 octobre 2015 à 19 heures30.

Dans le cas où le quorum de présence n'est pas atteint, une seconde assemblée générale est convoquée à 19 heures 40, au même lieu et à la même date. Conformément aux statuts de la S.C.API.A.D., aucun quorum n'est nécessaire pour la validité des délibérations qui sont proposées au cours de cette seconde assemblée.

Pour ceux ou celles qui ne pourraient se déplacer, ils peuvent se faire représenter en remplissant le pouvoir, joint à ce présent Flash-Aiguillon.

- L'ordre du jour de cette assemblée est le suivant :

- a) Présentation des comptes 2014 de la SCAPIAD,
- b) Validation des comptes 2014,
- c) Avancement du projet d'acquisition de nouveaux locaux à POISAT,
- d) Questions diverses

*Si vous souhaitez qu'une information soit connue, faites-nous la parvenir avant la fin de chaque mois et nous l'intégrerons dans le Flash-Aiguillon du mois suivant.*

Le comité de lecture « Flash-Aiguillon » est constitué des membres du bureau de l'Abeille Dauphinoise – Syndicat d'apiculture de l'Isère